

Outre-mer

Table des matières

<u>Récapitulation des crédits</u>	5
<u>Récapitulation des crédits par agrégat et titre</u>	9
<u>Présentation des crédits par chapitre et article</u>	11
<u>Présentation des mesures de dépenses ordinaires</u>	27
<u>Présentation des dépenses en capital</u>	41
<u>Récapitulation par agrégat</u>	45
<u>Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme</u>	61
<u>Présentation des emplois</u>	67

Récapitulation des crédits

Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	////////	////////	133.733.943	+582.581	134.316.524	-33.165.781	101.150.743
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	////////	////////	10.469.733	+65.017	10.534.750	-1.957.372	8.577.378
Matériel et fonctionnement des services	////////	////////	33.746.410	"	33.746.410	-340.483	33.405.927
Subventions de fonctionnement	////////	////////	2.195.479	"	2.195.479	"	2.195.479
Dépenses diverses	////////	////////	1.658.462	"	1.658.462	+1.059.000	2.717.462
Totaux titre III	////////	////////	181.804.027	+647.598	182.451.625	-34.404.636	148.046.989
Titre IV Interventions publiques							
Interventions politiques et administratives	////////	////////	116.442.027	"	116.442.027	+45.427.230	161.869.257
Action économique. Encouragements et interventions	////////	////////	477.130.000	"	477.130.000	+587.870.000	1.065.000.000
Action sociale. Assistance et solidarité	////////	////////	87.614.150	-85.000	87.529.150	-19.406.000	68.123.150
Totaux titre IV	////////	////////	681.186.177	-85.000	681.101.177	+613.891.230	1.294.992.407
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	862.990.204	+562.598	863.552.802	+579.486.594	1.443.039.396
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipements administratif et divers	7.750.000	7.500.000	5.000.000	////////	2.750.000	+2.800.000	5.550.000
Investissements hors de la métropole	3.000.000	3.000.000	1.869.000	////////	380.000	+820.000	1.200.000
Totaux titre V	10.750.000	10.500.000	6.869.000	////////	3.130.000	+3.620.000	6.750.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Logement et urbanisme	287.500.000	"	173.000.000	////////	"	"	"
Equipements administratif et divers	1.925.000	762.000	1.343.000	////////	"	+180.000	180.000
Investissements hors de la métropole	93.870.000	93.870.000	78.370.000	////////	51.839.000	+27.291.000	79.130.000

P.L.F. 2005

Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	274.256.000	"	///////	98.950.000	+77.661.000	176.611.000
Totaux titre VI	383.295.000	368.888.000	252.713.000	///////	150.789.000	+105.132.000	255.921.000
Totaux pour les dépenses en capital	394.045.000	379.388.000	259.582.000	///////	153.919.000	+108.752.000	262.671.000
Totaux généraux	394.045.000	379.388.000	1.122.572.204	///////	1.017.471.802	+688.238.594	1.705.710.396

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Action en faveur de l'outre-mer	148.046.989	1.294.992.407	6.750.000	255.921.000	1.705.710.396	4.807
Totaux	148.046.989	1.294.992.407	6.750.000	255.921.000	1.705.710.396	4.807

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité						
31-02	Administration centrale. Indemnités et allocations diverses					
10	21	2.316.328	+11.582	2.327.910	+233.646	2.561.556
20	21	132.189	+661	132.850	"	132.850
Totaux pour le chapitre		2.448.517	+12.243	2.460.760	+233.646	2.694.406
31-15	Personnel en service outre-mer et personnels militaires et civils du service militaire adapté. Indemnités et allocations diverses					
10	21	895.566	+2.842	898.408	-625.776	272.632
20	21	825.371	+3.695	829.066	+32.180	861.246
30	21	5.002.818	+14.809	5.017.627	-4.520.046	497.581
40	21	12.570.587	+34.295	12.604.882	-350.049	12.254.833
50	21	245.870	+831	246.701	-1.266	245.435
60	21	116.868	+539	117.407	+46.051	163.458
70	21	2.869.350	+6.164	2.875.514	-51.160	2.824.354
80	21	456.336	+371	456.707	+13.029	469.736
Totaux pour le chapitre		22.982.766	+63.546	23.046.312	-5457.037	17.589.275
31-90	Rémunérations des personnels					
10	21	158.872	+794	159.666	"	159.666
20	21	6.420.090	+32.100	6.452.190	+410.224	6.862.414
30	21	1.615.537	+8.078	1.623.615	-1.440.393	183.222
40	21	3.385.088	+16.925	3.402.013	-645.008	2.757.005

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
50	21 Services des préfectures des départements d'outre-mer	26.556.203	+132.781	26.688.984	-26.018.325	670.659
61	21 Nouvelle-Calédonie	8.516.475	+42.582	8.559.057	+149.036	8.708.093
62	21 Polynésie française	11.624.019	+58.120	11.682.139	-229.354	11.452.785
63	21 Wallis et Futuna	1.294.854	+6.474	1.301.328	+41.182	1.342.510
64	21 Terres australes et antarctiques françaises	914.131	+4.571	918.702	+11.320	930.022
71	21 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	30.060.262	+150.301	30.210.563	+136.459	30.347.022
73	21 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	381.122	+1.906	383.028	"	383.028
74	21 Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté	1.269.510	+6.348	1.275.858	+179.632	1.455.490
75	21 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	8.107.640	+40.538	8.148.178	+120.491	8.268.669
76	21 Personnels militaires en service en métropole	1.054.756	+5.274	1.060.030	+45.208	1.105.238
Totaux pour le chapitre		101.358.559	+506.792	101.865.351	-27.239.528	74.625.823
31-95	Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local					
30	21 Nouvelle-Calédonie	690.475	"	690.475	-133.148	557.327
40	21 Polynésie française	2.758.057	"	2.758.057	+10.000	2.768.057
60	21 Wallis et Futuna	976.726	"	976.726	+5.000	981.726
Totaux pour le chapitre		4.425.258	"	4.425.258	-118.148	4.307.110
31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations principales					
10	21 Services des préfectures des départements d'outre-mer	36.662	"	36.662	-33.188	3.474
20	21 Service militaire adapté. Personnels ouvriers et assimilés	1.130.744	"	1.130.744	-245.087	885.657
30	21 Administration centrale	156.846	"	156.846	+83.950	240.796
40	21 <i>Personnels affectés à la surveillance du Maroni (ancien)</i>	390.389	"	390.389	-390.389	"
50	21 Territoires d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Mayotte	804.202	"	804.202	"	804.202
Totaux pour le chapitre		2.518.843	"	2.518.843	-584.714	1.934.129

Titre III Moyens des services

chapitre article agrégat		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat					
10	21 Administration centrale	1.022.271	"	1.022.271	+101.457	1.123.728
20	21 Corps préfectoral des départements d'outre-mer	57.746	"	57.746	-34.622	23.124
30	21 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	232.449	"	232.449	-13.159	219.290
40	21 Services des préfectures des départements d'outre-mer	1.450.204	"	1.450.204	-1.430.740	19.464
51	21 Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	624.600	"	624.600	+102.057	726.657
52	21 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	2.062.248	"	2.062.248	+11.284	2.073.532
53	21 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	32.271	"	32.271	+97	32.368
54	21 Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté	243.696	"	243.696	+12.343	256.039
55	21 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	449.765	"	449.765	+5.080	454.845
56	21 Personnels militaires en service en métropole	108.142	"	108.142	+4.239	112.381
	Totaux pour le chapitre	6.283.392	"	6.283.392	-1.241.964	5.041.428
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat					
10	21 Administration centrale	339.322	+5.768	345.090	-104.232	240.858
20	21 Corps préfectoral des départements d'outre-mer	36.670	+623	37.293	-36.659	634
30	21 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	164.560	+2.798	167.358	"	167.358
40	21 Services des préfectures des départements d'outre-mer	633.965	+10.777	644.742	-615.262	29.480
51	21 Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	208.544	+3.545	212.089	"	212.089
52	21 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer	1.723.221	+29.295	1.752.516	-5.266	1.747.250

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
53	21 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	28.265	+481	28.746	"	28.746
54	21 Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté	36.832	+626	37.458	+7.152	44.610
55	21 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	596.038	+10.133	606.171	+2.804	608.975
56	21 Personnels militaires en service en métropole	57.123	+971	58.094	"	58.094
	Totaux pour le chapitre	3.824.540	+65.017	3.889.557	-751.463	3.138.094
33-92	Autres dépenses d'action sociale					
11	21 Restaurants administratifs	94.949	"	94.949	+759	95.708
21	21 Aides aux familles	28.213	"	28.213	+152	28.365
31	21 Séjours d'enfants	29.890	"	29.890	+144	30.034
41	21 Secours et prêts	15.795	"	15.795	"	15.795
51	21 Action sociale, sportive et culturelle	145.327	"	145.327	+35.000	180.327
61	21 Subventions aux services médico-sociaux	13.873	"	13.873	"	13.873
71	21 Subventions aux sociétés mutualistes	33.754	"	33.754	"	33.754
	Totaux pour le chapitre	361.801	"	361.801	+36.055	397.856
4ème partie Matériel et fonctionnement des services						
34-03	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels					
10	21 Frais de réceptions et de voyages exceptionnels	849.946	"	849.946	"	849.946
	Totaux pour le chapitre	849.946	"	849.946	"	849.946
34-42	Service militaire adapté. Alimentation					
10	21 Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	6.239.680	"	6.239.680	-30.800	6.208.880
20	21 Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	1.668.524	"	1.668.524	"	1.668.524
30	21 Service militaire adapté en métropole	91.796	"	91.796	"	91.796
	Totaux pour le chapitre	8.000.000	"	8.000.000	-30.800	7.969.200

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
34-96	Fonctionnement des services					
11	21 Administration centrale	4.237.528	"	4.237.528	"	4.237.528
12	21 Services centraux - frais de transport	734.000	"	734.000	+350.829	1.084.829
13	21 Hôtel du ministre (y compris cabinet)	290.683	"	290.683	"	290.683
14	21 Service de l'information et de la communication	207.606	"	207.606	"	207.606
15	21 Service militaire adapté en métropole	410.456	"	410.456	"	410.456
16	21 Service militaire adapté : préformation et formation professionnelle dans les départements et territoires d'outre-mer	"	"	"	"	"
17	21 Service de la documentation	50.893	"	50.893	"	50.893
18	21 Etudes et manifestations	344.408	"	344.408	"	344.408
19	21 <i>Coopération régionale (ancien)</i>	105.829	"	105.829	-105.829	"
20	21 Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	926.741	"	926.741	-849.966	76.775
30	21 Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte	6.014.740	"	6.014.740	+300.000	6.314.740
40	21 Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	7.228.547	"	7.228.547	"	7.228.547
50	21 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	295.433	"	295.433	"	295.433
60	21 Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	3.354.259	"	3.354.259	"	3.354.259
70	21 Fonctionnement radar des Terres Australes et Antarctiques Françaises	230.000	"	230.000	"	230.000
81	21 Moyens de sécurité civile	236.982	"	236.982	"	236.982
83	21 Dépenses électorales	92.467	"	92.467	"	92.467
84	21 Formation professionnelle des personnels de l'administration centrale	94.685	"	94.685	"	94.685
85	21 Formation professionnelle des personnels des services de l'Etat dans les départements d'outre-mer	10.717	"	10.717	-4.717	6.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
86	21 Formation professionnelle des personnels civils du service militaire adapté	"	"	"	"	"
87	21 Assistance technique	30.490	"	30.490	"	30.490
Totaux pour le chapitre		24.896.464	"	24.896.464	-309.683	24.586.781

6ème partie Subventions de fonctionnement

36-01 Subventions aux établissements publics d'Etat en Nouvelle-Calédonie

10	21 Agence de développement rural et d'aménagement foncier	1.128.218	"	1.128.218	"	1.128.218
30	21 Agence de développement de la culture Kanak	1.067.261	"	1.067.261	"	1.067.261
Totaux pour le chapitre		2.195.479	"	2.195.479	"	2.195.479

7ème partie Dépenses diverses

37-10 Administration préfectorale. Dépenses diverses

10	21 <i>Préfecture de Saint-Pierre- et-Miquelon (ancien)</i>	290.000	"	290.000	-290.000	"
20	21 Préfecture de Mayotte	900.000	"	900.000	+1.349.000	2.249.000
Totaux pour le chapitre		1.190.000	"	1.190.000	+1.059.000	2.249.000

37-91 Frais de justice. Réparations civiles

10	21 Administration centrale. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	152.626	"	152.626	"	152.626
21	21 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle- Calédonie. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat. Crédits non déconcentrés	"	"	"	"	"
22	21 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle- Calédonie. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat. Crédits déconcentrés	152.715	"	152.715	"	152.715
30	21 Service militaire adapté et bureaux d'études dans les départements d'outre-mer	163.121	"	163.121	"	163.121
41	21 Départements d'outre-mer. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat. Crédits non déconcentrés	"	"	"	"	"

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
42	21 Départements d'outre-mer. Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat. Crédits déconcentrés	"	"	"	"	"
50	21 Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	"	"	"	"	"
60	21 Service militaire adapté en métropole	"	"	"	"	"
Totaux pour le chapitre		468.462	"	468.462	"	468.462

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Interventions politiques et administratives						
41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales de l'outre-mer (libellé modifié)					
10	21	4.400.000	"	4.400.000	"	4.400.000
20	21	3.675.000	"	3.675.000	+183.750	3.858.750
30	21	"	"	"	+8.190.884	8.190.884
40	21	"	"	"	+30.986.949	30.986.949
		8.075.000	"	8.075.000	+39.361.583	47.436.583
41-56	Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie					
10	21	3.023.853	"	3.023.853	+313.236	3.337.089
20	21	72.261.031	"	72.261.031	+2.377.265	74.638.296
30	21	10.969.176	"	10.969.176	+375.146	11.344.322
		86.254.060	"	86.254.060	+3.065.647	89.319.707
41-91	Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des départements d'outre-mer, aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie et à divers organismes					
10	21	926.698	"	926.698	+500.000	1.426.698
21	21	5.287.732	"	5.287.732	-100.000	5.187.732
32	21	1.676.939	"	1.676.939	+500.000	2.176.939
34	21	8.788.000	"	8.788.000	"	8.788.000
40	21	"	"	"	"	"
50	21	60.213	"	60.213	"	60.213
60	21	304.200	"	304.200	"	304.200
71	21	"	"	"	+2.400.000	2.400.000
72	21	533.572	"	533.572	"	533.572

Titre IV Interventions publiques

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
73	21 Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	1.490.919	"	1.490.919	-200.000	1.290.919
74	21 Convention de développement de Mayotte	2.130.000	"	2.130.000	"	2.130.000
75	21 Dotation de premier numérotage	500.000	"	500.000	"	500.000
80	21 Subventions de caractère facultatif en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer	"	"	"	"	"
90	21 Offices de l'eau dans les départements d'outre-mer	414.694	"	414.694	-100.000	314.694
Totaux pour le chapitre		22.112.967	"	22.112.967	+3.000.000	25.112.967

4ème partie Action économique. Encouragements et interventions

44-03 Actions en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et du dialogue social outre-mer						
10	21 Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (FEDOM)	389.045.133	"	389.045.133	-124.905.133	264.140.000
21	21 Expérimentation globalisation du FEDOM Martinique	70.389.877	"	70.389.877	-5.389.877	65.000.000
31	21 Préformation, formation et dialogue social dans les départements d'outre-mer et à Mayotte	6.930.296	"	6.930.296	-330.296	6.600.000
41	21 Actions d'insertion et de développement dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	10.764.694	"	10.764.694	-504.694	10.260.000
51	21 Compensation de l'exonération de cotisations sociales dans les départements d'outre-mer (nouveau)	"	"	"	+719.000.000	719.000.000
Totaux pour le chapitre		477.130.000	"	477.130.000	+587.870.000	1.065.000.000

6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité

46-93 Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques						
10	21 Calamités publiques	59.150	"	59.150	"	59.150
Totaux pour le chapitre		59.150	"	59.150	"	59.150

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
7ème partie Equipements administratif et divers								
57-91	Equipement administratif							
10	21	Equipement administratif de l'administration centrale	970	970	760	372	388	760
20	21	Equipement administratif des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	3.150	3.150	1.800	1.040	1.160	2.200
40	21	Programme civil de défense des départements d'outre-mer	"	"	"	"	"	"
50	21	<i>Equipement administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon (ancien)</i>	325	"	250	"	"	"
60	21	Service militaire adapté en métropole	250	250	150	50	100	150
70	21	Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	1.750	1.800	1.000	780	620	1.400
80	21	Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie	1.000	1.025	750	340	410	750
90	21	Equipement administratif de Mayotte	305	305	290	168	122	290
		Totaux pour le chapitre	7.750	7.500	5.000	2.750	2.800	5.550
8ème partie Investissements hors de la métropole								
58-01	Infrastructures							
10	21	Infrastructures de Guyane. Crédits déconcentrés	1.000	1.000	869	380	370	750
20	21	Infrastructures de Mayotte	2.000	2.000	1.000	"	450	450
		Totaux pour le chapitre	3.000	3.000	1.869	380	820	1.200

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
5ème partie Logement et urbanisme								
65-01	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (ancien)							
10	21	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	256.500	"	160.000	"	"	"
20	21	Résorption de l'habitat insalubre	31.000	"	13.000	"	"	"
30	21	Aide exceptionnelle de l'Etat prévue à l'article 3 de la loi n°96-1241 du 30 décembre 1996	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	287.500	"	173.000	"	"	"
7ème partie Equipements administratif et divers								
67-51	Travaux divers d'intérêt local							
10	21	Equipements locaux	1.925	762	1.343	"	180	180
		Totaux pour le chapitre	1.925	762	1.343	"	180	180
67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques							
10	21	Subventions aux départements et aux collectivités territoriales	"	"	"	"	"	"
20	21	Subventions aux territoires d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie	"	"	"	"	"	"
30	21	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
8ème partie Investissements hors de la métropole								
68-01	Subventions d'investissement en faveur du développement des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon							
10	21	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (section générale)	34.305	34.305	23.639	5.347	9.822	15.169
20	21	Reconstruction de la Guadeloupe	"	"	"	"	"	"
30	21	Fonds mahorais de développement	300	300	623	295	90	385

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
40	21	Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	3.500	3.500	2.000	404	1.050	1.454
50	21	Plan global de développement durable de l'agriculture guyanaise	2.570	2.570	580	91	771	862
60	21	Convention spécifique de Mayotte	12.195	12.195	1.528	8.002	3.658	11.660
		Totaux pour le chapitre	52.870	52.870	28.370	14.139	15.391	29.530
68-03		Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale)						
10	21	Régions	"	"	"	"	"	"
20	21	Départements	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
68-90		Subventions d'investissement en faveur du développement des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie						
10	21	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)	38.500	38.500	48.500	35.950	11.150	47.100
20	21	Convention spécifique de Wallis et Futuna	2.500	2.500	1.500	1.750	750	2.500
		Totaux pour le chapitre	41.000	41.000	50.000	37.700	11.900	49.600
68-92		Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)						
10	21	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001								
69-01		Programme "Conditions de vie outre-mer" - Expérimentation "Logement" dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (nouveau)						
02	21	Regroupement des dotations (hors personnel)	"	"	"	"	"	"
10	21	Logement social	"	230.000	"	85.950	64.050	150.000

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
20	21		10.000			2.000	2.000
30	21		30.000		13.000	8.000	21.000
			270.000		98.950	74.050	173.000
69-02	Programme "Intégration et valorisation de l'outre-mer" - Expérimentation "Coopération régionale" dans les collectivités d'outre-mer (nouveau)						
02	21						
10	21		4.151			3.506	3.506
20	21		105			105	105
			4.256			3.611	3.611

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

-33.757.038

catégorie

mesure

01 Extension en année pleine +647.59801 001 Revalorisation des rémunérations publiques **+582.581**

Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-02	+12.243
	31-15	+63.546
	31-90	+506.792

01 002 Prestations familiales **+65.017**

Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+65.017
---	-------	---------

10 Mesures d'ajustement -308.76910 001 Mesures statutaires **+59.639**

Mise en oeuvre du décret n°2004-715 modifiant le décret n°64-260 du 14 mars 1964 portant statut des sous-préfets	31-90	+56.098
	33-90	+3.541

Effectifs	16 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
5	Sous-préfets de 1ère classe	618-782
9	Sous-préfets de 2ème classe	378-618
2	Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 40	Indices
1	Sous-préfet de 2ème classe	378-618

Effectifs	16 emplois créés sur le 31-90 30	Indices
2	Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B
14	Sous-préfets	451-782

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 40	Indices
1	Sous-préfet	451-782

10 002 Textes indemnitaires **+95.811**

Revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation	+10.071	31-15	+78.171
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité du corps préfectoral	+85.740	31-90	+17.640

10 003 Mesure intéressant le personnel militaire **+258.786**

Revalorisation de la solde des personnels ouvriers	+18.335	31-90	+240.451
Revalorisation de la solde des volontaires stagiaires du service militaire adapté	+123.228	31-98	+18.335
Revalorisation de la solde des volontaires techniciens du service militaire adapté	+117.223		

10 004 Textes indemnitaires **-411**

Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars	31-15	-411
--	-------	------

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-33.757.038**

catégorie

mesure

1997 modifié)

10 005	Crédits de personnel		+8.796
	Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels	31-02	-10.704
		31-15	+8.325
		31-90	+7.457
		33-90	+3.303
		33-91	+415
10 006	Textes indemnitaires		+4.898
	Revalorisation de la prime de qualification des personnels officiers et sous-officiers	31-15	+4.898
10 007	Transformation d'emplois		-15.040
	Transformation d'emplois d'ouvriers du métal en emplois d'ouvriers professionnels	31-15	+45.786
		31-90	+179.632
		31-98	-259.222
		33-90	+11.612
		33-91	+7.152
	Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-98 20	Indices
	2	Ouvriers du métal groupe 4 N	-
	4	Ouvriers du métal groupe 5	-
	Effectifs	6 emplois créés sur le 31-90 74	Indices
	6	Ouvriers professionnels	263-337
10 008	Transformation d'emplois		"
	Transformation d'un emploi d'agent des services techniques de 2ème classe en un emploi de conducteur automobile	31-02	"
		31-90	"
		33-90	"
		33-91	"
	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 20	Indices
	1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
	Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices
	1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
10 009	Transformation d'emplois		-7.880
	Redéploiement d'un emploi d'administrateur civil de Polynésie française à l'administration centrale	31-02	+12.727
		31-15	-4.809
		31-90	-16.904
		33-90	+1.106
	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 40	Indices
	1	Administrateur civil	451-782

Titre III Moyens des services

-33.757.038

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices
1	Administrateur civil hors classe	657-Gr.B

10 010 Transformation d'emplois

-213.756

Fin des détachements croisés prévus à l'article 202 de la loi organique en Nouvelle-Calédonie	31-90	-72.026
	31-95	-138.148
	33-90	-3.582

Effectifs	21 emplois supprimés sur le 31-90 61	Indices
1	Médecin inspecteur en chef	Gr.A
2	Médecins en chef	683-Gr.A
1	Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	733-Gr.A
1	Inspecteur de la santé publique vétérinaire	378-782
1	Directeur du travail	657-Gr.A
1	Directeur adjoint du travail	542-782
2	Inspecteurs du travail	394-695
1	Contrôleur du travail de classe normale	307-472
1	Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	625-797
1	Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	458-672
3	Inspecteurs des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641
1	Secrétaire administratif de classe normale de préfecture	290-462
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
2	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
2	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-95 30	Indices
3	Agents titulaires des cadres territoriaux	-

Effectifs	24 emplois créés sur le 31-90 61	Indices
3	Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782
2	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
3	Attachés de préfecture	348-641
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488
5	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe des	271-378

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-33.757.038**

catégorie

mesure

services déconcentrés (échelle 5)

1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
2	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

10 011 Transformation d'emplois +2.592

Transformation pour tenir compte de la situation réelle des personnels en Nouvelle-Calédonie	31-90	+2.469
	33-90	+123

Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-90 40	Indices
10	Administrateurs civils	451-782

Effectifs	17 emplois supprimés sur le 31-90 61	Indices
1	Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	634-695
1	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641
1	Contrôleur du travail de classe normale	307-472
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	271-378
1	Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
12	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

Effectifs	27 emplois créés sur le 31-90 61	Indices
1	Chef de service administratif des préfectures	705-820
2	Directeurs de préfecture	589-797
1	Attaché principal de préfecture de 1ère classe	695-782
6	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
2	Attachés de préfecture	348-641
1	Secrétaire administratif de classe normale de préfecture	290-462
2	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
4	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
7	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
1	Agent du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371

10 012 Redéploiement d'emplois -25.923

Redéploiement de 10 des 24 emplois créés dans le cadre de la fin des détachements croisés prévus par l'article 202 de la loi organique en Nouvelle-Calédonie	31-02	+75.919
	31-90	-113.489
	33-90	+11.647

Titre III Moyens des services

-33.757.038

catégorie

mesure

Effectifs	10 emplois supprimés sur le 31-90 61	Indices
2	Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782
2	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
3	Attachés de préfecture	348-641
2	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351

Effectifs	10 emplois créés sur le 31-90 20	Indices
2	Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782
5	Agents contractuels hors catégorie	810-Gr.C
2	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513

10 013 Suppression d'emplois -79.840

Suppression de trois emplois à la préfecture de Guadeloupe	31-15	-8.325
	31-90	-65.906
	33-90	-4.534
	33-91	-1.075

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 50	Indices
1	Agent des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
2	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

10 014 Suppression d'emplois -93.979

Suppression de trois emplois au haut-commissariat de Nouvelle-Calédonie	31-90	-89.445
	33-90	-4.534

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 31-90 61	Indices
1	Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
2	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323

10 015 Crédits de personnel -2.462

Ajustement de la dotation	33-91	-2.462
---------------------------	-------	--------

10 016 Crédits de fonctionnement -300.000

Ajustement des dotations	34-96	-300.000
--------------------------	-------	----------

12 Moyens nouveaux +3.575.384**12 001 Revalorisation indemnitaire +145.000**

Administration centrale	31-02	+145.000
-------------------------	-------	----------

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-33.757.038**

catégorie

mesure

12 002	Cotisations sociales. Part de l'Etat			+18.850
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)		33-90	+18.850
12 003	Repyramidage du corps des administrateurs civils			+26.044
	Transformation d'un emploi d'administrateur civil en un emploi d'administrateur civil hors classe		31-02	+10.704
			31-90	+13.449
			33-90	+1.231
			33-91	+660
	Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 20	Indices	
	1	Administrateur civil		451-782
	Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 20	Indices	
	1	Administrateur civil hors classe		657-Gr.B
12 004	Prestations d'action sociale			+1.055
	Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune		33-92	+1.055
12 005	Cotisations sociales. Part de l'Etat			+367.142
	Régime public de retraite additionnelle obligatoire (loi n°2003-775 du 21 août 2003)		33-90	+367.142
12 006	Crédits de rémunération			+20.000
	Revalorisation des rémunérations des personnels de statut local dans les TOM et en Nouvelle-Calédonie		31-95	+20.000
12 007	Moyens de fonctionnement			+1.000.000
	Services centraux - Frais de transport	+650.000	34-96	+1.000.000
	Services d'Etat dans les départements d'outre-mer	+50.000		
	Services d'Etat dans les collectivités d'outre-mer	+300.000		
12 008	Moyens de fonctionnement			+1.471.500
	Moyens de fonctionnement de la Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon	+122.500	37-10	+1.471.500
	Moyens de fonctionnement de la Préfecture de Mayotte	+1.349.000		
12 009	Repyramidage d'emplois à Wallis et Futuna			+33.632
	Transformation de trois emplois d'attaché, d'un emploi de secrétaire administratif de classe normale et de deux emplois de contrôleurs des travaux publics de l'Etat en trois emplois d'attachés principaux de 2ème classe de préfecture, un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture et deux contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat		31-90	+32.168
			33-90	+1.464
	Effectifs	6 emplois supprimés sur le 31-90 63	Indices	
	3	Attachés		348-641
	1	Secrétaire administratif de classe normale de préfecture		290-462

Titre III Moyens des services

-33.757.038

catégorie

mesure

2 Contrôleurs des travaux publics de l'Etat 290-462

Effectifs	6 emplois créés sur le 31-90 63	Indices
3	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture	376-513
2	Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488

12 010 Transformation d'emplois en Nouvelle-Calédonie **+23.331**

Transformation de 12 emplois d'agents administratifs de 2ème classe en 12 emplois d'adjoints administratifs 31-90 +22.225
33-90 +1.106

Effectifs	12 emplois transformés sur le 31-90 61	Indices
12	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2) (supprimés)	263-323
12	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4) (créés)	266-351

12 011 Transformation d'emplois **+230.782**

Réorganisation de la pyramide des grades des emplois de militaires à solde mensuelle 31-15 +56.332
31-90 +161.707
33-90 +12.743

Effectifs	5 emplois supprimés sur le 31-90 71	Indices
5	Officiers (groupe I)	348-577

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-90 76	Indices
2	Officiers (groupe I)	348-577

Effectifs	4 emplois créés sur le 31-90 71	Indices
3	Officiers (groupe II)	544-782
1	Officier (groupe III)	782-Gr.A

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 75	Indices
1	Officier (groupe II)	544-782

Effectifs	2 emplois créés sur le 31-90 76	Indices
1	Officier (groupe II)	544-782
1	Officier (groupe III)	782-Gr.A

Effectifs	25 emplois supprimés sur le 31-90 71	Indices
24	Sergents	273-386
1	Major de la défense	419-513

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-33.757.038**

catégorie

mesure

Effectifs		Indices
3 emplois supprimés sur le 31-90 75		
3	Sergents	273-386

Effectifs		Indices
2 emplois supprimés sur le 31-90 76		
2	Sergents	273-386

Effectifs		Indices
25 emplois créés sur le 31-90 71		
22	Sergents-chefs	285-419
3	Adjudants	304-437

Effectifs		Indices
3 emplois créés sur le 31-90 75		
3	Sergents-chefs	285-419

Effectifs		Indices
2 emplois créés sur le 31-90 76		
1	Major de la défense	419-513
1	Adjudant	304-437

12 012 Crédits de rémunération - Réforme statutaire **+23.986**

Provision destinée à la mise en oeuvre de la réforme statutaire du corps des secrétaires généraux	31-90	+22.830
	33-90	+1.156

12 013 Crédits indemnitaires **+214.062**

Provision destinée à la mise en oeuvre de l'aménagement indemnitaire des personnels des hauts-commissariats	31-90	+214.062
---	-------	----------

13 Transferts -37.671.251

13 001 Transfert interne **"**

Augmentation de la subvention à l'Association pour l'administration d'oeuvres sociales d'outre-mer (ADOSOM) en contre-partie de la gestion des prestations d'action sociale	31-98	-35.000
	33-92	+35.000

13 002 Transfert interne **"**

Transfert de crédits relatif à la régularisation d'un emploi de droit privé relevant de l'article 34 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000	31-98	+30.800
	34-42	-30.800

13 003 Transfert interne **"**

Redéploiement des crédits de rémunération des personnels affectés à la surveillance du Maroni vers l'administration centrale	31-98	"
--	-------	---

13 004 Transfert interne **-105.000**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	34-96	-105.000
---	-------	----------

les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 69-02

Expérimentation du programme 3 "Intégration et valorisation de l'outre-mer". Dispositif de coopération régionale.

Titre III Moyens des services

-33.757.038

catégorie

mesure

13 005	Transfert entre sections		-104.232
	Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	33-91	-104.232
	Cf. section : Charges communes	+104.232	
13 006	Transfert entre sections		-37.462.019
	Transfert de 969 emplois dans le cadre de la mise en oeuvre de la globalisation des crédits des préfectures de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion et de Saint-Pierre et Miquelon	31-15 31-90	-5.637.004 -27.851.946
	Cf. section : Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	31-98 33-90 33-91 34-96 37-10	-339.627 -1.664.338 -651.921 -904.683 -412.500

Effectifs	17 emplois supprimés sur le 31-90 30	Indices
4	Préfets de classe normale	Gr.B bis-Gr.E
2	Sous-préfets hors-classe	657-Gr.B
11	Sous-préfets	451-782

Effectifs	952 emplois supprimés sur le 31-90 50	Indices
211	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
46	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393
90	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
42	Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
66	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
30	Agents des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
56	Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
5	Agents du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415
3	Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371
10	Agents du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348
1	Assistant de service social	307-499
81	Attachés de préfecture	348-641
3	Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782
9	Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672
1	Chef de garage (échelle 5)	271-378
3	Chefs de service administratif des préfectures	705-820

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-33.757.038**

catégorie

mesure

10	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
16	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
4	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Contrôleur des services techniques du matériel	290-412
2	Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491
9	Directeurs de préfecture	589-797
5	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe	271-378
9	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351
1	Inspecteur du service des systèmes d'information et de communication	348-641
3	Maîtres ouvriers des services déconcentrés (échelle 5)	271-378
27	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337
7	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351
18	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513
100	Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462
22	Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488
1	Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393
32	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337
28	Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323

Titre IV Interventions publiques

+613.806.230

catégorie			
mesure			
02 Non-reconduction			-85.000
02	001	Action sociale, culturelle et de coopération régionale	-85.000
		Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	46-94 -85.000
10 Mesures d'ajustement			-101.280.603
10	001	Fin des détachements croisés prévus à l'article 202 de la loi organique en Nouvelle-Calédonie	+213.756
		Inscription des crédits correspondants	41-56 +213.756
10	002	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des DOM	+183.750
		Actualisation de la dotation de construction et d'équipement des établissements scolaires à Mayotte en fonction de l'évolution de l'effectif scolarisé	41-51 +183.750
10	003	Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie	+2.851.891
		Actualisation de la dotation globale de compensation afin de la faire évoluer comme la DGF définie à l'article L. 1613-1 du CGCT	+99.480 41-56 +2.851.891
		Actualisation de la dotation globale de fonctionnement afin de la faire évoluer comme la DGF définie à l'article L. 1613-1 du CGCT	+2.377.265
		Actualisation de la dotation de construction et d'équipement des collèges en fonction de l'évolution de l'effectif scolarisé	+375.146
10	004	FEDOM	-89.130.000
		Ajustement des crédits du FEDOM	44-03 -89.130.000
10	005	Contributions de l'Etat au financement des dépenses de santé en faveur des collectivités et départements d'outre-mer	-15.000.000
		Ajustement de la dotation de la couverture maladie universelle complémentaire pour tenir compte des prévisions de dépense	46-95 -15.000.000
10	006	Subventions facultatives	-400.000
		Ajustement des dotations	41-91 -400.000
12 Moyens nouveaux			+42.577.833
12	001	Subventions obligatoires aux collectivités locales de l'outre-mer	+8.190.884
		Article 9 de la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française	41-51 +8.190.884
12	002	Subventions de caractère obligatoire aux collectivités locales de l'outre-mer	+30.986.949
		Dotation de continuité territoriale - article 60 de la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003	41-51 +30.986.949
12	003	Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des DOM et aux budgets locaux des TOM	+3.400.000
		Desserte aérienne de Wallis et Futuna	+500.000 41-91 +3.400.000
		Desserte maritime de Saint-Pierre et Miquelon	+500.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+613.806.230**

catégorie			
mesure			
	Remboursement à la collectivité territoriale de Mayotte (article 65)	+2.400.000	
13	Transferts		+672.594.000
13	001 Transfert interne		"
	Financement du ticket modérateur à Mayotte	46-95	"
13	002 Transfert interne		"
	Compensation de l'exonération de cotisations sociales dans les Départements d'outre-mer	44-03	"
13	003 Transfert interne		-3.506.000
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	46-94	-3.506.000
	les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 69-02		
	Expérimentation du programme 3 "Intégration et valorisation de l'outre-mer". Dispositif de coopération régionale.		
13	004 Transfert interne		"
	Transfert entre articles	46-94	"
13	005 Transfert entre sections		+678.000.000
	Compensation de l'exonération de cotisations sociales dans les Départements d'outre-mer	44-03	+678.000.000
	Cf. section : Travail, santé et cohésion sociale. I. Emploi et travail	-678.000.000	
13	006 Transfert entre sections		-1.900.000
	Contribution au budget de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité	44-03	-1.000.000
	Cf. section : Travail, santé et cohésion sociale. II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	46-94	-900.000
		+1.900.000	

Présentation des dépenses en capital

Titre V Investissements 10.500.000 6.750.000
exécutés par l'Etat

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
article			
57-91	Equipement administratif	7.500.000	5.550.000
10	<i>Equipement administratif de l'administration centrale</i>	970.000	760.000
	Rénovation des locaux et distributions intérieures		
20	<i>Equipement administratif des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie</i>	3.150.000	2.200.000
	Regroupement des services du haut-commissariat à Nouméa	+2.000.000	
	Remise à niveau du patrimoine immobilier de Polynésie française	+850.000	
	Sécurisation des locaux de l'administration supérieure à Mata-Utu	+300.000	
60	<i>Service militaire adapté en métropole</i>	250.000	150.000
70	<i>Service militaire adapté dans les départements d'outre-mer</i>	1.800.000	1.400.000
80	<i>Service militaire adapté dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie</i>	1.025.000	750.000
90	<i>Equipement administratif de Mayotte</i>	305.000	290.000
	Extension de la préfecture de Mayotte		
58-01	Infrastructures	3.000.000	1.200.000
10	<i>Infrastructures de Guyane. Crédits déconcentrés</i>	1.000.000	750.000
20	<i>Infrastructures de Mayotte</i>	2.000.000	450.000

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **368.888.000** **255.921.000**

chapitre article		Autorisations de programme	Crédits de paiement
67-51	Travaux divers d'intérêt local	762.000	180.000
10	<i>Equipements locaux</i>	762.000	180.000
	Travaux divers		
68-01	Subventions d'investissement en faveur du développement des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon	52.870.000	29.530.000
10	<i>Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (section générale)</i>	34.305.000	15.169.000
	Inscription des crédits relatifs aux contrats de plan 2000-2006	+30.000.000	
	Autres opérations	+4.305.000	
30	<i>Fonds mahorais de développement</i>	300.000	385.000
	Fonds mahorais de développement		
40	<i>Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte</i>	3.500.000	1.454.000
	Dotation destinée à diverses opérations d'investissement pour les communes de Mayotte (éclairage public, voirie...)		
50	<i>Plan global de développement durable de l'agriculture guyanaise</i>	2.570.000	862.000
60	<i>Convention spécifique de Mayotte</i>	12.195.000	11.660.000
68-90	Subventions d'investissement en faveur du développement des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	41.000.000	49.600.000
10	<i>Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section générale)</i>	38.500.000	47.100.000
	Inscription des crédits relatifs aux contrats de développement	+33.500.000	
	Autres opérations	+5.000.000	
20	<i>Convention spécifique de Wallis et Futuna</i>	2.500.000	2.500.000
	Poursuite de la convention spécifique de Wallis et Futuna		

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **368.888.000** **255.921.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<i>article</i>			
69-01	Programme "Conditions de vie outre-mer" - Expérimentation "Logement" dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte	270.000.000	173.000.000
<i>10</i>	<i>Logement social</i>	<i>230.000.000</i>	<i>150.000.000</i>
<i>20</i>	<i>Accompagnement des politiques urbaines d'aménagement</i>	<i>10.000.000</i>	<i>2.000.000</i>
<i>30</i>	<i>Résorption de l'habitat insalubre</i>	<i>30.000.000</i>	<i>21.000.000</i>
69-02	Programme "Intégration et valorisation de l'outre-mer" - Expérimentation "Coopération régionale" dans les collectivités d'outre-mer	4.256.000	3.611.000
<i>10</i>	<i>Intégration des collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional</i>	<i>4.151.000</i>	<i>3.506.000</i>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Cf. Titre IV - mesure 13-003		
<i>20</i>	<i>Défense des intérêts des collectivités d'outre-mer dans le cadre international</i>	<i>105.000</i>	<i>105.000</i>
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Cf. Titre III - mesure 13-004		

Récapitulation par agrégat

Agréat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	181.804.027	+647.598	182.451.625	-34.404.636	148.046.989
<i>Personnel</i>	///////	///////	144.203.676	+647.598	144.851.274	-35.123.153	109.728.121
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	37.600.351	"	37.600.351	+718.517	38.318.868
Titre IV	///////	///////	681.186.177	-85.000	681.101.177	+613.891.230	1.294.992.407
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	862.990.204	+562.598	863.552.802	+579.486.594	1.443.039.396
Dépenses en capital							
Titre V	10.750.000	10.500.000	6.869.000	///////	3.130.000	+3.620.000	6.750.000
Titre VI	383.295.000	368.888.000	252.713.000	///////	150.789.000	+105.132.000	255.921.000
Totaux pour les dépenses en capital	394.045.000	379.388.000	259.582.000	///////	153.919.000	+108.752.000	262.671.000
Totaux généraux	394.045.000	379.388.000	1.122.572.204	+562.598	1.017.471.802	+688.238.594	1.705.710.396

Effectifs pour 2005 : 4.807

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			181.804.027	148.046.989
Chapitre	31-02	Administration centrale. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	2.448.517	2.694.406
Chapitre	31-15	Personnel en service outre-mer et personnels militaires et civils du service militaire adapté. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	22.982.766	17.589.275
Chapitre	31-90	Rémunérations des personnels (intégralité du chapitre)	101.358.559	74.625.823
Chapitre	31-95	Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local (intégralité du chapitre)	4.425.258	4.307.110
Chapitre	31-98	Autres agents non titulaires. Rémunérations principales (intégralité du chapitre)	2.518.843	1.934.129
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	6.283.392	5.041.428
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	3.824.540	3.138.094
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale (intégralité du chapitre)	361.801	397.856
Chapitre	34-03	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels (intégralité du chapitre)	849.946	849.946
Chapitre	34-42	Service militaire adapté. Alimentation (intégralité du chapitre)	8.000.000	7.969.200
Chapitre	34-96	Fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	24.896.464	24.586.781
Chapitre	36-01	Subventions aux établissements publics d'Etat en Nouvelle-Calédonie (intégralité du chapitre)	2.195.479	2.195.479
Chapitre	37-10	Administration préfectorale. Dépenses diverses (intégralité du chapitre)	1.190.000	2.249.000
Chapitre	37-91	Frais de justice. Réparations civiles (intégralité du chapitre)	468.462	468.462
Titre IV			681.186.177	1.294.992.407
Chapitre	41-51	Subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales de l'outre-mer (libellé modifié) (intégralité du chapitre)	8.075.000	47.436.583
Chapitre	41-56	Dotations globales pour la Nouvelle-Calédonie (intégralité du chapitre)	86.254.060	89.319.707
Chapitre	41-91	Subventions de caractère facultatif aux collectivités locales des départements d'outre-mer, aux budgets locaux des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie et à divers organismes (intégralité du chapitre)	22.112.967	25.112.967
Chapitre	44-03	Actions en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et du dialogue social outre-mer (intégralité du chapitre)	477.130.000	1.065.000.000
Chapitre	46-93	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (intégralité du chapitre)	59.150	59.150

Agréгат 21 Action en faveur de l'outre-mer

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	46-94	Action sociale, culturelle et de coopération régionale (intégralité du chapitre)	37.555.000	33.064.000
Chapitre	46-95	Contributions de l'Etat au financement des dépenses de santé en faveur des collectivités et départements d'outre-mer (libellé modifié) (intégralité du chapitre)	50.000.000	35.000.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			862.990.204	1.443.039.396
Dépenses en capital				
Titre V			6.869.000	6.750.000
Chapitre	57-91	Equipement administratif (intégralité du chapitre)	5.000.000	5.550.000
Chapitre	58-01	Infrastructures (intégralité du chapitre)	1.869.000	1.200.000
			252.713.000	255.921.000
Titre VI				
Chapitre	65-01	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (ancien) (intégralité du chapitre)	173.000.000	"
Chapitre	67-51	Travaux divers d'intérêt local (intégralité du chapitre)	1.343.000	180.000
Chapitre	67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	68-01	Subventions d'investissement en faveur du développement des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (intégralité du chapitre)	28.370.000	29.530.000
Chapitre	68-03	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale) (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	68-90	Subventions d'investissement en faveur du développement des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie (intégralité du chapitre)	50.000.000	49.600.000
Chapitre	68-92	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie) (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	69-01	Programme "Conditions de vie outre-mer" - Expérimentation "Logement" dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	173.000.000
Chapitre	69-02	Programme "Intégration et valorisation de l'outre-mer" - Expérimentation "Coopération régionale" dans les collectivités d'outre-mer (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	3.611.000
Totaux pour les dépenses en capital			259.582.000	262.671.000
Totaux généraux			1.122.572.204	1.705.710.396

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Agrégat 21 : Action en faveur de l'outre-mer

Composantes de l'agrégat

Le budget du ministère de l'outre-mer ne retrace qu'une partie de l'effort financier de l'Etat pour l'Outre-mer. En effet, tous les ministères participent, dans leurs secteurs d'activité respectifs, à la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les départements, collectivités, territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. L'enveloppe budgétaire inscrite sur le budget du ministère représente environ 17% de l'ensemble des crédits que l'Etat consacre à l'Outre-mer.

Ce budget permet au ministère d'intervenir directement dans les domaines prioritaires que sont l'emploi, la solidarité, le logement ainsi que l'action sociale culturelle et régionale. Il soutient l'activité et le développement économique et accompagne les évolutions institutionnelles engagées.

Les missions du ministère de l'outre-mer s'articulent autour de 4 composantes.

1. Action en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale

La mise en place d'actions spécifiques en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle vise à répondre à une situation particulièrement difficile outre-mer en raison notamment de la croissance démographique et de la situation économique.

1.1. Insertion économique et sociale dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte

La totalité des mesures d'insertion réalisées dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, soit 63840 mesures en 2003 a été financée sur la dotation budgétaire du FEDOM (Fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon). En 2003, les crédits destinés au financement des contrats emploi-solidarité (CES) et des contrats emploi-consolidé (CEC) à Mayotte ont été rattachés au FEDOM ainsi que de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi (mise en place des contrats d'emploi-développement (CED), des emplois-jeunes, du projet initiative jeunes et de l'aide à la création d'emploi). En 2004, les crédits destinés au financement des mesures emploi, insertion et formation professionnelle à Mayotte, des actions d'insertion et formation dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, des actions en faveur du dialogue social seront aussi rattachées au FEDOM.

Le nombre de mesures d'insertion réalisées à Mayotte en 2003, correspond à une dotation globale de 2 821 CES et CEC, alors que la dotation prévisionnelle ouverte en LFI était de 4 657 mesures. Cette diminution est due à une durée plus longue des CES : 9 mois en moyenne au lieu des 5,5 mois prévus dans les DOM, d'où une utilisation différente de la même enveloppe. Dans le cadre de l'insertion professionnelle et en l'absence du revenu minimum d'insertion, Mayotte dispose d'une mesure spécifique, les chantiers de développement local (CDL) qui permettent aux services de l'Etat, aux collectivités locales et à leurs établissements publics de donner à des catégories de population particulièrement défavorisées et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, une activité rémunérée en contre partie d'un travail d'intérêt général, pendant une durée limitée (environ trois mois par an).

Les règles de gestion et les modalités de mise en œuvre sont spécifiques à chaque dispositif.

- Les contrats emploi-solidarité des départements d'outre-mer obéissent aux mêmes règles qu'en métropole. Ce sont des contrats à mi-temps à durée déterminée, de 3 mois minimum à 12 mois maximum, voire 24 mois pour certaines catégories de publics sur décision du préfet, renouvelables et destinés à permettre l'insertion professionnelle de personnes en difficulté en secteur d'utilité sociale.

- Les emplois-consolidés visent à favoriser l'embauche de certains bénéficiaires d'un CES qui ne peuvent trouver un emploi ou une formation à l'issue de leur CES. Ils sont principalement destinés aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RMI sans emploi depuis au moins un an, aux travailleurs handicapés et aux jeunes de moins de 26 ans.

Ce dispositif s'adresse aux mêmes employeurs que ceux habilités à conclure des CES.

- Le contrat d'insertion par l'activité est un contrat en secteur d'utilité sociale réservé aux allocataires du RMI et à leurs conjoints. Le contrat est d'une durée minimale de trois mois renouvelable dans la limite de 24 mois au total. Il est géré par l'agence d'insertion (ADI).

L'ADI reste l'unique employeur même si les bénéficiaires d'un CIA sont mis à la disposition des collectivités, de personnes ou d'organismes ayant conclu des conventions de programmes ou de mises à disposition avec l'agence d'insertion pour des tâches d'utilité sociale.

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

- Mesure d'insertion en secteur marchand, le CAE est spécifique aux départements d'outre-mer. Il peut être à durée déterminée (minimum un an et maximum deux ans) ou à durée indéterminée sur une durée totale de 24 mois, à temps plein ou à temps partiel. La loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 procède à un recentrage de ce dispositif en faveur :

- des jeunes ayant bénéficié d'un contrat emplois-jeunes en favorisant leur insertion en entreprise par un recrutement sous contrats d'accès à l'emploi ;
- des allocataires du revenu minimum d'insertion en allongeant, pour ce public, de 24 à 30 mois, d'une part, la durée de l'exonération des cotisations à la charge de l'employeur dues au titre des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail, et d'autre part, la durée maximale du contrat (lorsqu'il ne s'agit pas d'un contrat à durée indéterminée) et en maintenant la couverture maladie universelle (CMU) dont bénéficiait la personne titulaire du revenu minimum d'insertion lorsqu'elle est recrutée dans ce cadre.

Les employeurs sont ceux affiliés à l'UNEDIC (y compris les particuliers employeurs) et les entreprises de pêche maritime. Ils bénéficient de la mesure générale d'exonération des charges sociales complétée par le versement d'une prime mensuelle de 305 € mensuels si le bénéficiaire est un demandeur d'emploi de + de 36 mois, un bénéficiaire de l'ASS, du RMI ou un jeune de - de 26 ans, de 152 € s'il s'agit d'un demandeur d'emploi de + de 24 mois.

- Les primes à la création d'emploi sont attribuées aux entreprises dont les activités sont tournées vers les marchés extérieurs. L'attribution de ces primes est soumise à un agrément qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Les primes sont versées annuellement sur une durée totale de 10 ans. Le précédent dispositif est devenu caduque à compter du 1^{er} janvier 2002, toutefois, dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 (article 7), un nouveau dispositif a été adopté qui doit concerner un plus grand nombre d'entreprises.

Le montant correspond à un versement annuel moyen de 3 465 € par emploi créé (5 500 € au cours des trois années civiles qui suivent celle de la délivrance de l'agrément, 3 650 € au cours de chacune des trois années suivantes et 1 800 € au cours de chacune des quatre années civiles restant à courir).

- Le dispositif emplois-jeunes s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans. Les emplois financés par le FEDOM concernent uniquement ceux qui sont créés par les employeurs visés à l'article L.332-4-18 du code du travail (les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de droit privé à but non lucratif et les organismes en charge d'une mission de service public). Le financement des emplois-jeunes recrutés par les ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur est assuré par ces ministères.

La durée du contrat est de 5 ans. Les emplois créés devaient répondre à des besoins émergents ou non satisfait en matière d'activités d'utilité sociale.

Depuis l'exercice 2001, le FEDOM a été appelé à assurer la gestion des principales mesures mises en place dans le cadre de la loi d'orientation pour l'outre-mer :

Ce dispositif a cessé en 2003. Dans des conditions prévues par la circulaire du 9 décembre 2002, le FEDOM prend en charge le stock de conventions en cours et les différents dispositifs de consolidation.

- le projet initiative jeune (PIJ) : ce dispositif permet l'attribution d'une aide financière aux jeunes de moins de 30 ans qui suivent une formation qualifiante, hors de leur DOM d'origine, ou créent une entreprise.

- le congé solidarité : cette mesure concerne les salariés âgés de plus de 55 ans pouvant partir en préretraite en contrepartie d'embauches de jeunes de moins de 30 ans dans le cadre de conventions avec l'Etat, les partenaires sociaux et le conseil général ou le conseil régional. La loi de programme du 21 juillet 2003 élargit le champ d'application du congé solidarité aux jeunes ayant bénéficié d'un contrat emplois-jeunes.

- l'allocation de retour à l'activité (l'ARA) : c'est une aide financière égale à 60 % du montant de base du RMI destinée à accompagner les bénéficiaires de minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de parent isolé (API), vers un retour progressif à l'activité.

La loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 a en outre créé les dispositifs suivants :

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

- Aide à l'embauche des jeunes diplômés : issue de la loi de programme pour l'Outre-mer, elle s'adresse aux entreprises du secteur marchand ou associatif des départements d'Outre-mer ou de Saint-Pierre-et-Miquelon recrutant sous contrat à durée indéterminée un jeune âgé de 18 à 30 ans titulaire d'un diplôme sanctionnant deux ans au moins de formation post secondaire ou de formation professionnelle de niveau comparable, inscrit comme demandeur d'emploi depuis plus de six mois ou à l'issue d'un contrat emplois-jeunes.

- Prime à la création d'emploi en faveur des jeunes à Mayotte : issue de la loi de programme pour l'Outre-mer, cette prime a été instituée afin d'encourager la création d'emplois et d'offrir aux jeunes mahorais un emploi durable dans le secteur marchand.

- Prime à la création d'emploi en faveur des jeunes à Wallis et Futuna : mise en place par l'article 16 de la loi de programme pour l'outre-mer afin d'encourager la création d'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur marchand. Cette prime s'adresse aux entreprises situées à Wallis et Futuna qui souhaitent recruter un jeune de moins de 26 ans sous contrat à durée indéterminée à temps complet.

En vue de préfigurer la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, l'expérimentation de globalisation des mesures d'insertion dans le département de la Martinique, en oeuvre en 2004, se poursuit en 2005. Elle vise tout particulièrement à expérimenter une gestion globale des moyens budgétaires associés aux dispositifs en faveur de l'emploi, sous l'autorité des préfets.

Par ailleurs, les crédits destinés à la compensation des exonérations de charges sociales dans les DOM tels qu'ils ressortent de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, sont inscrits sur le budget Outre-mer.

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Volume et coût unitaire moyen : DOM

Mesures d'insertion	2002		2003	
	Nbre de bénéficiaires	Coût unitaire moyen par bénéficiaire	Nbre de bénéficiaires	Coût unitaire moyen par bénéficiaire
CES	35 749	2 994 €	33 427	3 027 €
CEC	3 949	5 827 €	2 481	6 817 €
CIA	22 781	2 007 €	14 852	2 030 €
CAE	4 478	7 907 €	4 709	7 907 €
Primes	318	3 009 €	314	5 500 €
Emplois-jeunes	985	15 924 €	189	15 924 €
PIJ	3 507	3 495 €	4 009	3 660 €
Congé solidarité	572	9 147 €	552	9 147 €
ARA	1 413	2 920 €	1 697	2 964 €

Volume et coût unitaire moyen : Mayotte

Mesures d'insertion	2002		2003	
	Nbre de bénéficiaires	Coût unitaire moyen par bénéficiaire	Nbre de bénéficiaires	Coût unitaire moyen par bénéficiaire
CES	2 654	2 745 €	2 756	1 853 €
CEC	372	4 284 €	65	3 768 €
CDL	3 325	510 €	3 029	690 €

1.2. Insertion économique et sociale dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Cette compétence est dévolue aux autorités locales et l'Etat n'intervient que de manière complémentaire. Une aide financière est allouée aux personnes âgées les plus défavorisées de Wallis et Futuna.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

1.3. Service militaire adapté

Dispositif de formation présent dans les DOM, en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte, le service militaire adapté est un organisme de formation et de resocialisation des jeunes ultramarins. Il forme, en partenariat avec les structures de formation locale (AFPA, éducation nationale, chambre de commerce), des jeunes sortis, sans qualification du système éducatif, souvent en phase de marginalisation, en vue de favoriser leur insertion dans la vie active.

	2002	2003	2004
Effectifs	Nombres de personnes	Nombres de personnes	Nombres de personnes
volontaires stagiaires	1882	2282	2282
volontaires techniciens	618	718	718
militaires de carrière	734	734	734

Note :

Les volontaires du SMA sont composés principalement de stagiaires. Ils bénéficient d'une formation civique et militaire nécessaire à l'acquisition des principales règles de comportement, qui précède et accompagne la vie professionnelle. Les volontaires techniciens (23%), acquièrent une première expérience professionnelle et dans certains cas bénéficient d'un complément de formation. Ils occupent des postes de soutien et d'aides moniteurs. Les volontaires stagiaires peuvent intégrer la catégorie des techniciens, après leur cycle de formation, dans la mesure où ils ont acquis les qualifications nécessaires pour occuper les postes ouverts.

1.4. Mesures prises en faveur des étudiants et des jeunes en formation

- Bourses des étudiants originaires de Polynésie française, de Wallis et Futuna et de Nouvelle-Calédonie :

Afin de réduire les inégalités d'accès aux universités et aux filières de haut niveau, ce dispositif s'adresse aux élèves titulaires d'un baccalauréat et désirant poursuivre leurs études universitaires en métropole dans les filières n'existant pas sur place.

- Passeport mobilité :

Cette mesure mise en place depuis septembre 2002 permet aux étudiants âgés de 18 à 26 ans qui souhaitent s'inscrire dans une filière inexistante ou saturée dans leur collectivité d'outre-mer d'origine de bénéficier de la prise en charge financière d'un voyage aller-retour par année universitaire. Ce dispositif est ouvert également aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui peuvent bénéficier d'un voyage aller-retour par stage de formation professionnelle de plus de six mois ou d'un voyage pour accéder à un emploi en métropole.

Passeport mobilité 2003 - Effectifs et coûts

	Nombre de bénéficiaires	Montant des dépenses
Passeport Mobilité Etudiants CNOUS		en €
Guadeloupe	803	401 500
Guyane	236	118 500
Martinique	884	442 000
Réunion	1 442	1 110 223
Saint-Pierre et Miquelon	2	2 306
Mayotte	66	48 906
Nouvelle-Calédonie	649	924 825
Wallis et Futuna	16	19 200
Polynésie française	750	942 000
Sous-total	4 848	3 607 461
Passeport Mobilité Formation ANT		

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Guadeloupe	1 182	815 304
Guyane	375	207 357
Martinique	795	497 541
Réunion	2 453	1 805 430
Saint-Pierre et Miquelon	18	23 332
Mayotte	36	37 489
Passeport Mobilité Formation CNARM		
Réunion	500	79 000
Nouvelle-Calédonie	245	452 104
Polynésie française	61	112 344
Wallis et Futuna	112	273 318
Sous-total	5 777	4 303 219
Total	10 625	7 910 680

1.5. Activités sportives, culturelles, sociales et de jeunesse en faveur de l'outre-mer, fonds de développement des nouvelles technologies de l'information de la communication

Ces dispositifs permettent de soutenir, soit au niveau national, soit au niveau déconcentré, les projets dans chacun de ces domaines, (production audiovisuelle, édition, déplacements d'artistes et d'oeuvres, etc...).

1.6. Actions en matière de santé

Le budget Outre-mer contribue à hauteur de 35 M€ au financement du réhaussement du plafond d'éligibilité à la couverture maladie universelle complémentaire (CNUC) et à la prise en charge du ticket modérateur à Mayotte.

2. Actions en faveur de l'amélioration du logement

La politique du logement s'inscrit dans un contexte de contraintes spécifiques où dominent :

- des besoins très importants liés au rattrapage des retards actuels et à une croissance démographique très forte (1,6% par an), quatre fois supérieure en moyenne à celle de la métropole ;
- un revenu moyen peu élevé reflétant une forte proportion de bas salaires et un taux de chômage élevé de 22,6% en moyenne ;
- des disponibilités foncières limitées liées à l'environnement naturel (risques, morphologie...) et au sous-équipement des villes et des quartiers ;
- des collectivités locales en situation financière difficile ;
- un parc de logements insalubres ou sous-équipés qui, bien qu'en diminution, reste important.

La réforme du financement du logement social dans les DOM intervenue en 2001 a permis d'accroître la production de logements neufs et la réhabilitation de logements existants dans un souci d'adaptation des formes d'intervention de l'Etat au contexte spécifique de l'outre-mer.

Eléments statistiques d'appréciation de la situation du logement dans les DOM :

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	Total
Population estimée 2003	437 606	390 043	175 567	753 000	162 677	
Croissance annuelle	0,9%	0,6%	3,7%	1,8%	3,9%	
Nbre pers/ménage 00	2,89	2,88	3,43	3,25	4,3	
Nbre de Rmistes ⁽¹⁾	30 518	31 319	10 260	69 494	⁽²⁾	
Nbre de rés. ppales	144 818	130 844	46 173	215 044	36 892	
Logts insalubres ⁽³⁾	21 000	5 000	7 800	20 600	14 277	

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

- (1) nombre de foyers en juin 2003
 (2) pas de RMI à Mayotte
 (3) estimation. Les critères retenus ne sont pas toujours les mêmes d'un DOM à l'autre.

Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins, l'Etat privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'outre-mer, totalement fongible et laissant au niveau local des possibilités d'adaptation. Outre la construction neuve de logements sociaux, l'amélioration et l'accession, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre.

2.1. Aide à la construction de logements neufs

- *l'accession très sociale, sociale et intermédiaire :*

l'accession très sociale : c'est une aide constituée par une subvention maximale de 50% de l'investissement, accordée aux populations les plus démunies pour l'acquisition ou la construction de logements inachevés, dont les travaux de finition et d'aménagement intérieur restent à la charge des propriétaires (logements évolutifs sociaux) ;
 l'accession sociale avec le prêt à taux zéro à quotité de 40 % du coût du logement ;
 l'accession intermédiaire avec prêt à taux zéro à quotité de 25%.

- *le locatif :*

En complément des prêts servis par la Caisse des dépôts et consignations, des subventions directes de l'Etat aux opérateurs permettent de financer le logement locatif social et très social ;
 Le prêt locatif intermédiaire (PLI) finance les logements dont le loyer se situe entre celui pratiqué dans le secteur locatif social et celui observé sur le marché libre. Il est distribué par la CDC ou l'AFD ou tout établissement de crédit ayant passé une convention avec l'Etat au taux fixe de 5,5% sur une durée de 25 ans ;
 Les prêts " construction-démolition " (LLS-CD) sont en vigueur depuis le 04/05/00 et ouvrent la possibilité d'entreprendre des opérations de démolition d'ensemble de logements sociaux en assurant le relogement des locataires concernés par les démolitions. Ces prêts bénéficient d'un taux réduit de 1,83%.

Année	2003
Nombre de logements construits	7 774
Coût moyen par logement (en K€)	21 431

- Bilan par produits en 2003

	Locatif social	Accession LES/PTZ
Nombre de logements	4 432	3 342
Coût total (K€)	104 000	62 570
Coût moyen par logement (K€)	23 474	18 721

2.2. Aide à l'amélioration de l'habitat

- La réhabilitation du parc locatif social : les procédures et les financements des travaux de réhabilitation du parc locatif social sont alignés sur ceux de la PALULOS (prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale) en métropole mais avec des critères d'ancienneté beaucoup plus restrictifs.
- L'amélioration des logements de propriétaires occupants : des subventions, imputées sur la LBU peuvent être accordées aux propriétaires les plus démunis pour leur permettre de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. Selon les travaux réalisés et au regard de la situation financière des propriétaires concernés, le taux de participation de l'Etat peut s'élever à 80% du coût des travaux.
- L'amélioration des logements locatifs des propriétaires bailleurs : l'application tardive de la taxe additionnelle au droit de bail (TADB) n'a permis qu'une intervention récente de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) dans les DOM. Les règles applicables sont sensiblement les mêmes qu'en métropole.

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Année	2003
Améliorations	3 393
Coût budgétaire moyen par logement (en K€)	15 365

2.3. Aide à la résorption de l'habitat insalubre (RHI)

Dès lors qu'un arrêté d'insalubrité est pris par le préfet suite à l'initiative d'une collectivité locale, un opérateur de logements sociaux ou une société d'économie mixte a la possibilité de mettre en œuvre une opération de résorption de l'habitat insalubre et de bénéficier d'une subvention de 80% sur l'assiette du déficit d'opération.

Depuis 1998, date de rattachement des crédits RHI au budget du ministère de l'outre-mer, plus de 25 000 logements insalubres ont été concernés par des opérations de RHI. En 2003, 45 M€ ont été engagés à ce titre.

2.4. Régularisation de la situation des 7 500 ménages habitant dans la zone des 50 pas géométriques

L'article 3 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à la zone des cinquante pas géométriques dans les DOM prévoit l'octroi d'une aide exceptionnelle de l'Etat en faveur de certains occupants de terrains situés dans la zone des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et à la Martinique, afin de les aider à acquérir ces terrains. Compte tenu des délais inhérents aux procédures de cession, aucune aide n'a été accordée en 2003 dans le cadre de ce dispositif.

3. Subventions aux collectivités

3.1. Actions en faveur du fonctionnement des collectivités locales et établissements publics dans les départements d'outre-mer, collectivités territoriales, territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie

Cette composante regroupe les dotations du budget du ministère de l'outre-mer destinées à compenser des transferts de charges et des pertes de recettes et à verser des subventions de fonctionnement aux budgets des collectivités locales, des établissements publics et de divers organismes tant au niveau des dépenses de fonctionnement que de personnel.

Les dotations en faveur de la Nouvelle-Calédonie comprennent une dotation globale de compensation, une dotation globale de fonctionnement, et une dotation globale de construction d'équipement des collèges. Ces dotations sont prévues par la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

La loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003, a institué une dotation exceptionnelle de premier numérotage, destinée à compenser financièrement aux communes des DOM la moitié du coût des opérations de premier numérotage si celles-ci sont terminées avant le 31 décembre 2008.

Les établissements publics concernés sont les suivants :

- l'agence de développement rural et d'aménagement foncier :

L'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) a pour mission de procéder à toutes opérations d'acquisition et d'attribution en matière agricole.

- l'institut de formation des personnels administratifs :

L'Institut de formation des personnels administratifs (IFPA) a pour mission d'assurer la formation et le perfectionnement des agents publics en service en Nouvelle-Calédonie. Il convient de préciser que l'IFPA ayant été transféré à la Nouvelle-Calédonie en 2003, le montant correspondant à la dotation de fonctionnement qui lui était versé est dorénavant inscrit au sein de la dotation globale de compensation pour la Nouvelle-Calédonie.

- l'agence de développement de la culture Kanak :

L'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), instituée par la loi référendaire du 13 novembre 1988 est devenue établissement public national à caractère administratif par le décret du 27 juillet 1989.

Ses missions sont les suivantes :

- valoriser le patrimoine archéologique, ethnologique et linguistique kanak ;
- encourager les formes contemporaines d'expression de la culture kanak, en particulier dans les domaines artisanal, audiovisuel et artistique ;
- promouvoir les échanges culturels, notamment dans la région du pacifique sud ;
- définir et conduire des programmes de recherche.

En outre, l'ADCK assure la gestion du centre culturel Jean-Marie Tjibaou qui n'a pas d'existence juridique.

- l'office de l'eau dans les départements d'outre-mer :

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

L'office de l'eau dans les départements d'outre-mer a été créé par la loi d'orientation pour l'outre-mer. Ses attributions couvrent 3 domaines d'actions :

- la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages,
- l'information, la formation, l'assistance technique et le conseil,
- la programmation et financement d'études, d'actions et de travaux dans le domaine de l'eau.

- l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs outre-mer :

L'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT) est une société placée sous la double tutelle du ministère de l'outre-mer et du ministère des finances.

En application de l'article 3 de l'arrêté du 16 janvier 2001, l'agence a pour objet, en dehors de tout but lucratif, dans le cadre des orientations gouvernementales et des politiques de mobilité définies par l'Etat en liaison avec les collectivités territoriales concernées, les administrations compétentes et organismes qualifiés, de veiller à l'insertion professionnelle et sociale des travailleurs d'outre-mer, notamment ceux séjournant en métropole ou souhaitant s'y établir.

A ce titre, elle a pour mission principale de favoriser la formation professionnelle en mobilité et l'accès à l'emploi des personnes originaires des régions d'outre-mer en dehors de leur région d'origine.

3.2. Actions en faveur de l'investissement au profit des collectivités locales dans les départements d'outre-mer, collectivités territoriales, territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

Cette composante regroupe l'ensemble des dotations destinées à concourir au développement économique et à l'aménagement des départements d'outre-mer, collectivités territoriales, territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie par l'octroi d'aides bénéficiant à des programmes d'investissements et de subventions. Elle contient, entre autres, l'ensemble des crédits contractualisés.

4. Administration générale

4.1. Fonction état-major

On peut distinguer deux segments, d'une part un rôle de conception générale de textes réglementaires et, d'autre part, un rôle d'allocation et de coordination des moyens.

4.2. Mise en oeuvre des politiques au plan local

Venant en appui de la fonction état-major, il s'agit de la mise en oeuvre au plan local de la politique de l'Etat dans les départements, collectivités territoriales, territoires d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie.

Les services de l'Etat au niveau local sont financés sur les budgets de leur ministère de tutelle. En 2005, les emplois ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement des préfectures de Guadeloupe, Guyane, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon seront globalisées au budget du ministère de l'intérieur, rejoignant ainsi la préfecture de la Martinique, globalisée en 2003.

Pour les hauts-commissariats et les préfectures des collectivités territoriales et de la Nouvelle-Calédonie les crédits de fonctionnement, d'investissement et de personnel sont inscrits sur le budget du ministère de l'outre-mer.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (M€)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Action en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale					
	<i>Dont insertion économique et sociale dans les DOM et les collectivités territoriales de SPM et de Mayotte</i>	530	506	551	1.193	
	<i>Dont insertion économique et sociale dans les TOM et en Nouvelle-Calédonie</i>	9	16	14	14	
	<i>Dont Service Militaire Adapté (dans les DOM, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte)</i>	75	84	84	85	
	<i>Fonds de concours</i>	0	0	0	0	

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Actions en faveur de l'amélioration du logement					
	<i>Dont aide à la construction des logements neufs et à l'amélioration de l'habitat</i>	149	160	160	163	
	<i>Dont aide à la résorption de l'habitat insalubre</i>	11	13	13	17	
	<i>Dont régularisation de la situation des ménages habitant dans la zone des 50 pas géométriques</i>	0	0	0	3	
	Subventions aux collectivités					
	<i>Dont actions en faveur du fonctionnement des collectivités locales et établissements publics dans les DOM, collectivités territoriales, TOM et NC</i>	96	96	80	80	
	<i>Dont actions en faveur de l'investissement au profit des collectivités locales dans les DOM, collectivités territoriales, TOM et NC</i>	104	111	119	164	
	Administration générale					
	<i>Dont fonction état major</i>	16	17	18	19	
	<i>Dont mise en œuvre des politiques au plan local</i>	89	81	82	48	
	Total	1.079	1.084	1.121	1.785	

Organismes et budgets spécialisés

Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs outre-mer (en M€)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Dépenses					
	- mobilité – insertion professionnelle et sociale	14	14	14	14	
	- fonctionnement – investissement	9	9	8	8	
	Total	23	23	22	22	
	Ressources					
	- subventions du budget de tutelle	9	9	8	8	
	- autres ressources	14	14	14	14	
	Total	23	23	22	22	

Note :

1. L'augmentation des subventions du budget de tutelle en PLF 2002 résulte de la mise en place de crédits supplémentaires au regard des besoins induits par la création du projet initiative jeune (loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation outre-mer notamment son article 63).

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Objectifs, résultats et cibles

Action en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale

Efficacité socio-économique

1. Cibler les dispositifs vers les populations prioritaires (femmes, chômeurs de longue durée, Rmistes).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Proportion de contrats signés par les femmes :						
1	- CES	61,21		63			
2	- CEC	53,46		56			
3	- CIA	ND		ND			
4	- CAE	37,01		39,2			
	- emplois-jeunes	ND		ND			
	- SMA	18,9		17,2			
	Proportion de contrats signés par les CLD :						
1	- CES	83,37		20,8			
2	- CEC	70,78		28,1			
4	- CAE	53,06		60,7			
	- emplois-jeunes	ND		ND			
	Proportion de contrats signés par les Rmistes :						
1	- CES	24,47		24,1			
2	- CEC	21,99		20,3			
4	- CAE	27,7		31,8			
	- emplois jeunes	14,26		ND			

Notes :

1. CES : contrat emploi solidarité
2. CEC : contrat emploi consolidé
3. CIA : contrat d'insertion par l'activité
4. CAE : contrat d'accès à l'emploi

2. Favoriser le retour sur le marché du travail en encourageant les formations complémentaires et en maîtrisant la durée des contrats

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Durée moyenne des contrats à la signature (en mois) :						
1	- CES	5,82	5,5	5,8			
2	- CEC	60	60	48			
3	- CIA	6	6	6			
4	- CAE	18	18	14			
5	- SMA						
	Recrues formées	1504	2516	1937			
	Insérées	1073	2012	1382			
	Emploi	851		1078			
	Formation	222		304			
	Taux d'insertion (%)	71,34	80	71,3			

Agrégat 21 Action en faveur de l'outre-mer

Notes :

1. CES : contrat emploi solidarité
2. CEC : contrat emploi consolidé
3. CIA : contrat d'insertion par l'activité
4. CAE : contrat d'accès à l'emploi
5. Insertion par une formation complémentaire / effectif global formé

Actions en faveur de l'amélioration du logement

Efficacité socio-économique

1. Régulariser la situation des ménages occupant les parcelles des 50 pas géométriques aux Antilles

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Nombre de ménages dont le titre foncier doit être régularisé	0	6000				

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
chapitre						
Titre V Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie Equipements administratif et divers						
57-91	Equipement administratif	45.709	7.500	22.651	2.750	2.800
8ème partie Investissements hors de la métropole						
58-01	Infrastructures	30.309	3.000	26.244	380	820
Totaux titre V		76.018	10.500	48.895	3.130	3.620
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
5ème partie Logement et urbanisme						
65-01	Aide au logement dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (ancien)	"	"	"	"	"
7ème partie Equipements administratif et divers						
67-51	Travaux divers d'intérêt local	11.994	762	8.521	"	180
67-54	Subventions d'équipement aux collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques	71.307	"	31.979	"	"
8ème partie Investissements hors de la métropole						
68-01	Subventions d'investissement en faveur du développement des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon	312.341	52.870	132.360	14.139	15.391
68-03	Subvention au fonds d'investissement des départements d'outre-mer (sections régionale et départementale)	40.370	"	26.254	"	"
68-90	Subventions d'investissement en faveur du développement des territoires d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie	592.821	41.000	400.354	37.700	11.900

¹ Après transport de crédits en compte (AP 1.737.783 milliers d'euros, CP 865.051 milliers d'euros) à destination du chapitre 69-01

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement						
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
20.308	4.700	25.008	6.769	6.769	6.770	4.700	"	"
3.685	2.180	5.865	1.228	1.228	1.229	2.180	"	"
23.993	6.880	30.873	7.997	7.997	7.999	6.880	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
3.473	582	4.055	1.158	1.158	1.157	582	"	"
39.328	"	39.328	13.109	13.109	13.110	"	"	"
165.842	37.479	203.321	55.281	55.281	55.280	15.861	21.618	"
14.116	"	14.116	4.705	4.705	4.706	"	"	"
154.767	29.100	183.867	51.589	51.589	51.589	12.300	16.800	"

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
68-92	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social (section des territoires et de la Nouvelle-Calédonie)	5.786	"	4.405	"	"
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
69-01	Programme "Conditions de vie outre-mer" - Expérimentation "Logement" dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (nouveau)	1.737.783 ¹	270.000	865.051 ¹	98.950	74.050
69-02	Programme "Intégration et valorisation de l'outre-mer" - Expérimentation "Coopération régionale" dans les collectivités d'outre-mer (nouveau)	"	4.256	"	"	3.611
Totaux titre VI		2.772.402	368.888	1.468.924	150.789	105.132
Totaux pour les dépenses en capital		2.848.420	379.388	1.517.819	153.919	108.752

¹ Après transport de crédits en compte (AP 1.737.783 milliers d'euros, CP 865.051 milliers d'euros) en provenance du chapitre 65-01

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
1.381	"	1.381	460	460	461	"	"	"
773.782	195.950	969.732	257.927	257.927	257.928	129.000	56.950	10.000
"	645	645	"	"	"	645	"	"
1.152.689	263.756	1.416.445	384.229	384.229	384.231	158.388	95.368	10.000
1.176.682	270.636	1.447.318	392.226	392.226	392.230	165.268	95.368	10.000

Présentation des emplois

P.L.F. 2005

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	1.795	1.011	100	884	-911
Contractuels	196	61	5	140	-56
Ouvriers	27	6	"	21	-6
Militaires sous contrat et de carrière	3.764	39	37	3.762	-2
Totaux	5.782	1.117	142	4.807	-975

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels

Article 20 Administration centrale

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	46	"	"	46
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	12	"	"	12
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	24	"	"	24
Administrateurs civils	451-782	17	1	"	16
Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B	5	"	4	9
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	6	"	"	6
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	6	"	"	6
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	7	"	"	7
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	13	1	"	12
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	356-462	1	"	"	1
Assistant de service social	307-499	1	"	"	1
Attachés d'administration centrale	348-641	30	"	"	30
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	5	"	1	6
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	10	"	"	10
Chargé d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	3	"	"	3
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	3	"	1	4
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	2	"	"	2
Directeur de projet	733-Gr.B	1	"	"	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	1	"	"	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	7	"	"	7
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	2	"	"	2
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	6	"	2	8
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	31	"	"	31
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	9	"	"	9
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	3	"	"	3
Totaux pour les titulaires		255	2	8	261

Contractuels

Agent contractuel de 1ère catégorie	348-641	1	"	"	1
Agents contractuels de 2ème catégorie	271-455	6	"	"	6
Agents contractuels hors catégorie	810-Gr.C	"	"	5	5
Agents contractuels hors catégorie	378-780	4	"	"	4
Totaux pour les contractuels		11	"	5	16

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant de gendarmerie	327-437	1	"	"	1
Officiers (groupe II)	544-782	2	"	"	2
Officier (groupe III)	782-Gr.A	1	"	"	1
Sergents-chefs	285-419	3	"	"	3
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		7	"	"	7

Totaux pour l'article 20		273	2	13	284
---------------------------------	--	------------	----------	-----------	------------

Article 30 Corps préfectoral des départements d'outre-mer

Titulaires

Préfet de classe normale	Gr.B bis-Gr.E	5	4	"	1
Sous-préfets	451-782	"	11	14	3
Sous-préfet de 1ère classe	618-782	5	5	"	"
Sous-préfet de 2ème classe	378-618	9	9	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 40

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Sous-préfet hors-classe	657-Gr.B	2	4	2	"
Totaux pour les titulaires		21	33	16	4
Totaux pour l'article 30		21	33	16	4

Article 40 Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Titulaires

Administrateurs civils	451-782	38	11	"	27
Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B	2	"	"	2
Hauts-commissaires	Gr.E	2	"	"	2
Préfets de classe normale	Gr.B bis-Gr.E	2	"	"	2
Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie	820-Gr.A	1	"	"	1
Secrétaire général de la Polynésie française	782	1	"	"	1
Secrétaire général des terres australes et antarctiques	782	1	"	"	1
Sous-préfet	451-782	"	"	1	1
Sous-préfet de 2ème classe	378-618	1	1	"	"
Totaux pour les titulaires		48	12	1	37
Totaux pour l'article 40		48	12	1	37

Article 50 Services des préfectures des départements d'outre-mer

Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	214	211	"	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	47	46	"	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	91	90	"	1
Agent administratif de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	43	42	"	1
Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	66	66	"	"
Agent des services techniques de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	31	31	"	"
Agent des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	58	58	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 50

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agent du 1er groupe du service des systèmes d'information et de communication	271-415	5	5	"	"
Agent du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371	3	3	"	"
Agent du 3ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	266-348	10	10	"	"
Assistant de service social	307-499	1	1	"	"
Attachés de préfecture	348-641	88	81	"	7
Attaché principal de préfecture de 1ère classe	695-782	3	3	"	"
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672	11	9	"	2
Chef de garage (échelle 5)	271-378	1	1	"	"
Chef de service administratif des préfectures	705-820	4	3	"	1
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	10	10	"	"
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	16	16	"	"
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	4	4	"	"
Contrôleur des services techniques du matériel	290-412	1	1	"	"
Contrôleur du service des systèmes d'information et de communication	318-491	2	2	"	"
Directeurs de préfecture	589-797	11	9	"	2
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe	271-378	5	5	"	"
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe	266-351	9	9	"	"
Inspecteur du service des systèmes d'information et de communication	348-641	1	1	"	"
Maître ouvrier des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	3	3	"	"
Ouvrier professionnel des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	27	27	"	"
Ouvrier professionnel principal des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	7	7	"	"
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture	376-513	19	18	"	1
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462	102	100	"	2

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 50

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488	28	22	"	6
Totaux pour les titulaires		921	894	"	27
Contractuels					
Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393	1	1	"	"
Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-337	32	32	"	"
Agent contractuel (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	28	28	"	"
Totaux pour les contractuels		61	61	"	"
Totaux pour l'article 50		982	955	"	27

Article 61 Nouvelle-Calédonie**Titulaires**

Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	14	1	15	28
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	359-393	7	"	1	8
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	271-378	7	"	1	8
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	7	2	5	10
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	1	"	"	1
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	31	16	2	17
Agents des services techniques de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	55	14	"	41
Agents du 2ème groupe du service des systèmes d'information et de communication	268-371	2	"	1	3
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	290-462	2	"	"	2
Attachés	348-641	19	"	"	19
Attachés de préfecture	348-641	1	3	5	3
Attachés principaux de préfecture de 1ère classe	695-782	"	2	4	2
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672	1	2	8	7

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 61

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chef de service administratif des préfectures	705-820	"	"	1	1
Chiffreur de classe normale du ministère des affaires étrangères	290-462	1	"	"	1
Contrôleur du travail de classe normale	307-472	2	2	"	"
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	333-488	1	"	"	1
Directeur adjoint du travail	542-782	1	1	"	"
Directeurs de préfecture	589-797	1	"	2	3
Directeur divisionnaire des services déconcentrés de la direction générale des impôts	625-797	1	1	"	"
Directeur du travail	657-Gr.A	1	1	"	"
Directeur régional des affaires sanitaires et sociales	733-Gr.A	1	1	"	"
Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	634-695	1	1	"	"
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	378-782	1	1	"	"
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641	4	4	"	"
Inspecteur du travail	394-695	2	2	"	"
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	458-672	1	1	"	"
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	271-378	1	1	"	"
Médecin inspecteur en chef	Gr.A	1	1	"	"
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	16	1	7	22
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de préfecture	376-513	"	"	2	2
Secrétaires administratifs de classe normale de préfecture	290-462	26	3	6	29
Secrétaires administratifs de classe supérieure de préfecture	351-488	"	"	3	3
Totaux pour les titulaires		210	61	63	212

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant-chef	311-464	1	"	"	1
Caporal-chef ADL	267-372	1	"	"	1
Gendarme	270-415	1	"	"	1
Médecin en chef	683-Gr.A	2	2	"	"
Officier (groupe I)	348-577	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 61

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Officier (groupe II)	544-782	1	"	"	1
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		7	2	"	5
Totaux pour l'article 61		217	63	63	217

Article 62 Polynésie française

Titulaires

Adjoint administratifs de la Polynésie française	266-351	16	"	"	16
Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de la Polynésie française	359-393	5	"	"	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de la Polynésie française	271-378	10	"	"	10
Agents administratifs de 1ère classe de la Polynésie française	263-337	20	"	"	20
Agents administratifs de 2ème classe de la Polynésie française	263-323	55	"	"	55
Agent des travaux publics de l'Etat de Polynésie française	263-323	1	"	"	1
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	378-618	1	"	"	1
Assistants techniques des travaux publics de l'Etat	290-462	3	"	"	3
Attachés	348-641	16	"	"	16
Attaché principal de préfecture de 1ère classe	695-782	1	"	"	1
Chef de section des travaux publics de l'Etat	333-488	1	"	"	1
Chiffreur de classe supérieure du ministère des affaires étrangères	351-488	1	"	"	1
Contrôleurs du service des systèmes d'information et de communication	318-491	2	"	"	2
Contrôleurs du travail de classe normale	307-472	6	"	"	6
Correcteurs de l'Imprimerie Nationale	310-513	12	"	"	12
Correcteur principal de l'Imprimerie Nationale	471-604	1	"	"	1
Directeur adjoint du travail	542-782	1	"	"	1
Directeur du travail	657-Gr.A	1	"	"	1
Géomètre principal de l'institut géographique national	499-533	1	"	"	1
Ingénieur de 1ère classe d'agronomie	634-695	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 62

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	4	"	"	4
Ingénieur des travaux ruraux	348-618	1	"	"	1
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Ingénieur divisionnaire des travaux ruraux	499-782	1	"	"	1
Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	348-641	1	"	"	1
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	348-641	1	"	"	1
Inspecteur du travail	394-695	1	"	"	1
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de la Polynésie française	376-513	12	"	"	12
Secrétaires administratifs de classe normale de la Polynésie française	290-462	57	"	"	57
Secrétaires administratifs de classe supérieure de la Polynésie française	351-488	19	"	"	19
Totaux pour les titulaires		254	"	"	254

Contractuels

Médecin-inspecteur du travail	380-618	1	"	"	1
Totaux pour les contractuels		1	"	"	1

Militaires sous contrat et de carrière

Gendarme	270-415	1	"	"	1
Médecin en chef	683-Gr.A	1	"	"	1
Officier (groupe I)	348-577	1	"	"	1
Officiers (groupe II)	544-782	2	"	"	2
Sergent-chef	285-419	1	"	"	1
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		6	"	"	6
Totaux pour l'article 62		261	"	"	261

Article 63 Wallis et Futuna

Titulaires

Attachés	348-641	5	3	"	2
Attachés principaux de préfecture de 2ème classe	476-672	"	"	3	3
Contrôleur des travaux publics de l'Etat	290-462	2	2	"	"
Contrôleurs principaux des travaux publics de l'Etat	333-488	1	"	2	3
Ingénieurs des travaux agricoles	348-618	2	"	"	2

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 63

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	3	"	"	3
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Inspecteur des postes et télécommunications	348-641	1	"	"	1
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de préfecture	376-513	"	"	1	1
Secrétaire administratif de classe normale de préfecture	290-462	1	1	"	"
Totaux pour les titulaires		16	6	6	16
Totaux pour l'article 63		16	6	6	16

Article 64 Terres australes et antarctiques françaises**Titulaires**

Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	705-782	1	"	"	1
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	3	"	"	3
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	2	"	"	2
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	6	"	"	6
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	2	"	"	2
Totaux pour les titulaires		14	"	"	14

Contractuels

Agents contractuels de 1ère catégorie	348-641	3	"	"	3
Totaux pour les contractuels		3	"	"	3
Totaux pour l'article 64		17	"	"	17

Article 71 Personnels militaires en service dans les départements d'outre-mer**Militaires sous contrat et de carrière**

Adjudants	304-437	62	"	3	65
Adjudants-chefs	311-474	46	"	"	46
Caporaux	263-302	45	"	"	45
Caporaux-chefs ADL	267-372	137	"	"	137
Majors de la défense	419-513	3	1	"	2
Médecins	406-606	7	"	"	7
Officiers (groupe I)	348-577	74	5	"	69

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 71

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Officiers (groupe II)	544-782	15	"	3	18
Officiers (groupe III)	782-Gr.A	1	"	1	2
Sergents	273-386	112	24	"	88
Sergents-chefs	285-419	84	"	22	106
Volontaires caporaux	-	182	"	"	182
Volontaires caporaux-chefs	-	264	"	"	264
Volontaires soldats	-	154	"	"	154
Volontaires stagiaires	-	1.892	"	"	1.892
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		3.078	30	29	3.077
Totaux pour l'article 71		3.078	30	29	3.077

Article 73 Bureaux d'études dans les départements d'outre-mer et à Mayotte

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudant	304-437	1	"	"	1
Adjudants-chefs	311-474	3	"	"	3
Gendarme	270-415	1	"	"	1
Officiers (groupe I)	348-577	2	"	"	2
Officiers (groupe II)	544-782	2	"	"	2
Sergent-chef	285-419	1	"	"	1
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		10	"	"	10
Totaux pour l'article 73		10	"	"	10

Article 74 Personnels civils titulaires et contractuels du service militaire adapté

Titulaires

Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	11	"	"	11
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	26	"	"	26
Maître ouvrier	271-378	1	"	"	1
Ouvriers professionnels	263-337	"	"	6	6
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	263-337	4	"	"	4

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 74

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	266-351	3	"	"	3
Totaux pour les titulaires		45	"	6	51
Contractuels					
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	266-393	5	"	"	5
Agents contractuels (article 34 de la loi du 12 avril 2000)	263-323	11	"	"	11
Totaux pour les contractuels		16	"	"	16
Totaux pour l'article 74		61	"	6	67

Article 75 Personnels militaires en service dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie**Militaires sous contrat et de carrière**

Adjudants	304-437	14	"	"	14
Adjudants-chefs	311-474	10	"	"	10
Caporaux	263-302	15	"	"	15
Caporaux-chefs ADL	267-372	31	"	"	31
Médecin	406-606	1	"	"	1
Officiers (groupe I)	348-577	12	"	"	12
Officiers (groupe II)	544-782	2	"	1	3
Sergents	273-386	20	3	"	17
Sergents-chefs	285-419	10	"	3	13
Volontaires caporaux	-	31	"	"	31
Volontaires caporaux-chefs	-	49	"	"	49
Volontaires soldats	-	30	"	"	30
Volontaires stagiaires	-	350	"	"	350
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		575	3	4	576
Totaux pour l'article 75		575	3	4	576

Article 76 Personnels militaires en service en métropole**Militaires sous contrat et de carrière**

Adjudants	304-437	4	"	1	5
Adjudants-chefs	311-474	4	"	"	4
Caporaux-chefs ADL	267-372	7	"	"	7
Major de la défense	419-513	"	"	1	1
Officiers (groupe I)	348-577	5	2	"	3

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 76

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Officiers (groupe II)	544-782	5	"	1	6
Officiers (groupe III)	782-Gr.A	2	"	1	3
Sergent	273-386	3	2	"	1
Sergents-chefs	285-419	3	"	"	3
Volontaires caporaux	-	3	"	"	3
Volontaires caporaux-chefs	-	3	"	"	3
Volontaires soldats	-	2	"	"	2
Volontaires stagiaires	-	40	"	"	40
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		81	4	4	81
Totaux pour l'article 76		81	4	4	81
Totaux pour le chapitre 31-90		5.640	1.108	142	4.674

P.L.F. 2005

Chapitre 31-95 article 30

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 31-95 Services d'Etat dans les territoires d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. Personnel de statut local**Article 30 Nouvelle-Calédonie****Titulaires**

Agents titulaires des cadres territoriaux	-	11	3	"	8
Totaux pour les titulaires		11	3	"	8

Contractuels

Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	8	"	"	8
Totaux pour les contractuels		8	"	"	8
Totaux pour l'article 30		19	3	"	16

Article 40 Polynésie française**Contractuels**

Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	75	"	"	75
Totaux pour les contractuels		75	"	"	75
Totaux pour l'article 40		75	"	"	75

Article 60 Wallis et Futuna**Contractuels**

Agents contractuels recrutés localement, au service de l'Etat	-	21	"	"	21
Totaux pour les contractuels		21	"	"	21
Totaux pour l'article 60		21	"	"	21

Totaux pour le chapitre 31-95		115	3	"	112
--------------------------------------	--	------------	----------	----------	------------

Chapitre 31-98 Autres agents non titulaires. Rémunérations principales**Article 20 Service militaire adapté. Personnels ouvriers et assimilés****Ouvriers**

Chef d'équipe du métal catégorie 7	-	1	"	"	1
Ouvrier du métal groupe 4 N	-	2	2	"	"
Ouvriers du métal groupe 5	-	7	4	"	3
Ouvriers du métal groupe 6	-	8	"	"	8

P.L.F. 2005

Chapitre 31-98 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvriers du métal groupe 7	-	7	"	"	7
Ouvriers du métal hors catégorie	-	2	"	"	2
Totaux pour les ouvriers		27	6	"	21
Totaux pour l'article 20		27	6	"	21
Totaux pour le chapitre 31-98		27	6	"	21
Effectifs totaux		5.782	1.117	142	4.807